

# LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Ventôse, an VIII.

*Lettre originale de deux princesses orientales au général anglais Harris. — Etat des naissances & décès à Berlin. — Détails sur la position de l'armée autrichienne en Allemagne. — Situation malheureuse de plusieurs cantons suisses. — Arrêté des consuls qui rappelle plusieurs journalistes déportés. — Lettre du ministre de la guerre au général Guidal. — Nouvelles diverses.*

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

## INDES ORIENTALES.

De Calcutta, le 25 septembre (1<sup>er</sup> vendémiaire).

Le marquis de Wellesley, après avoir définitivement organisé le pays de Tippoo-Saib, est arrivé ici le 19 de ce mois. Les principaux habitans de la ville lui ont présenté une adresse de félicitation signée de 600 personnes.

On a reçu ici de Seringapatam la piece suivante :

*Lettre des reines de Mysore aux commissaires anglais.*

Seringapatam, 25 juin 1799.

Leschima Ama, femme de Kisna Raige Worrier, (seconde femme du Rajah, qui regna après la première usurpation de Hyder) & de Dewas Ama, femme de Chiaum Raige Worrier, (seconde femme de Chiaum Raige, & tante maternelle du Raja actuel, dont le pere avoit été marié à huit femmes dont deux étoient sœurs.) Ce 22 de Jeisht, de l'an Shidartee.

Salut,

« En conférant à notre enfant le gouvernement de Mysore, de Nuggur & de Chittledroog, avec leurs dépendances, & en nommant Purneah, Dewan, vous avez causé notre bonheur.

» Quarante années se sont écoulées depuis que nous avons cessé de régner. Aujourd'hui que vous avez fait la faveur à notre garçon de le nommer gouverneur de ce pays, & de lui donner Purneah pour Dewan (ministre), nous promettons, tant que le soleil & la lune subsisteront, de ne commettre aucune offense envers votre gouvernement. Nous nous regarderons toujours comme étant sous votre protection & vos ordres; & le souvenir de ce que vous venez de faire pour nous, en rétablissant notre famille dans ses anciens droits, se transmettra de génération en génération jusqu'à nos derniers descendans. Nous & notre postérité

n'oublierons jamais l'attachement que nous devons à votre gouvernement, sous l'appui & la dépendance duquel nous allons vivre ».

Signés LETCHIMA AMANY, DEWAS AMANY.

A L L E M A G N E.

De Stutgard, le 21 février (2 ventôse).

On avoit publié que l'électeur de Mayence, d'après une convention faite avec Wickam, devoit fournir 8,000 hommes. La Gazette d'Augsbourg dément cette nouvelle.

Les Russes étoient déjà, vers les premiers jours de ce mois, dans la Silésie autrichienne.

D'après une convention entre l'archiduc Charles & le baron de Herbenstreit, plénipotentiaire du cercle de Souabe, les troupes de ce cercle seront mises à la disposition du commandant-général des troupes de l'Empire.

P R U S S E.

De Berlin, le 14 février (25 pluviôse.)

Depuis le 4 janvier 1799; jusqu'au 3 janvier 1800, il est né dans cette ville, y compris les militaires, 6,218 individus : morts, 5,590. Ainsi, l'on a pour résultat 628 naissances de plus. On a compté 53 jumeaux & 3 enfans d'une seule couche.

De Francfort, le 22 février (5 ventôse).

Telle est à-peu-près la position de l'armée autrichienne, encore sous les ordres de l'archiduc Charles :

Le général Petrasch commande les troupes réparties dans le pays des Grisons & le Voralberg. Son quartier-général est à Lindau. Les grenadiers, sous les ordres des généraux Kospolth & Sporek, sont cantonnés entre le lac de Constance & de Schaffhouse. L'archiduc se trouve au point central de la ligne militaire à Donaueschingen. Le général Nauendorff commande le centre qui s'étend vers Basle. Près de là est posté le corps du général Meerfeld qui observe Kehl & Brisack; son quartier-général est à Offembourg. Le général-major, comte de Ginlay, dirige sous ses ordres la chaîne des avant-postes au Rhin. Le corps du général Starray, forte de vingt mille hommes, est détaché de la grande armée. Il a, proportionnellement aux autres, le plus de cavalerie légère, tels que les régimens de hussards de Szecklers & Veczay, le 15<sup>e</sup>. régiment de dragons, les hulans, &c. La grosse artillerie, composée des régimens de

cuirassiers d'Albert & de Nassau, sous les ordres du prince Joseph de Lorraine, est postée dans les environs de Stutgard. Il se forme de gros magasins de subsistances à Hielbroum & Gunzbourg. Des dépôts particuliers s'établissent de distance en distance vers le Rhin.

La communication de cette armée autrichienne avec celle de l'Italie, est établie par le pays des Grisons, & un corps commandé par le général Dedowitsch, & le colonel de Siegenfeld qui occupe Bellinzona & Chiavanne.

Les *Gazettes du Nord* prétendent que Suwarow va se rendre en Angleterre par la Baltique, avec 25,000 hommes d'élite qui, réunis aux 12 & 13 mille russes établis à Jersey & Guernesey, doivent tenter une nouvelle expédition sur les côtes de France ou sur la Hollande. C'est une fable absurde & sans aucune espece de vraisemblance. La route que suivent les troupes russes suffiroit pour démentir un tel bruit.

#### REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*Extrait d'une lettre de Saint-Gall, le 21 février (2 ventôse).*

Les besoins de notre canton (de Sentis) se sont accrûs d'une manière effrayante. La faim, la détresse provoquent à l'émigration beaucoup de malheureux qui vont dans l'étranger mendier leur pain : cette émigration augmente tous les jours, & l'on ne voit aucun moyen de l'empêcher.

Toutes les ressources sont épuisées ; les magasins sont vides ; le crédit public est anéanti. Cette calamité entraîne encore d'autres. L'homme, réduit au désespoir, n'a plus aucune confiance dans les fonctionnaires, n'obéit plus aux loix. De-là cette négligence, cette stagnation dans les affaires publiques ; de-là les demandes en démission qui affluent de toutes parts. Si jamais l'harmonie entre les premières autorités fût nécessaire, c'est dans ce moment où les colonnes sur lesquelles reposent l'état sont attaquées dans leur base, & où nous semblons menacés par les plus grands malheurs.

*Extrait d'une lettre de Zurich, du 25 février (4 ventôse).*

Il est arrivé, ces jours derniers, quelques douzaines d'enfants qui viennent du canton de Glarus. Le défaut de travail & l'interruption des fabriques occasionnée par le manque de matières premières, ne permettent plus aux peres & aux meres de pourvoir à la subsistance de ces malheureux, dans un pays où la nature n'offre à l'œil étonné que de belles horreurs, & où elle refuse avec opiniâtreté ces dons qui ailleurs, sortent de son sein avec abondance pour alimenter l'espece humaine. Il faut voir avec quel touchant accueil, avec quelle compatissante humanité, les habitans des autres cantons de la Suisse, s'empressent de recevoir ces enfans de l'indigence, & de leur donner la subsistance & l'éducation ? Les Suisses se soutiennent les uns les autres avec un zèle & un accord admirables. Tels sont les effets de cet esprit public & de ces vertus patriotiques & hospitalières dont ce pays a donné tant d'exemples, & dont on trouve à peine quelques traces chez les autres nations de l'Europe.

On dit qu'on a permis à plusieurs bateaux, chargés de matières premières & de balles de coton, venant de Lindau, de débarquer à Roschach, afin d'alimenter les fabriques de la Suisse, & de procurer des moyens d'existence à une partie de ses habitans ; mais on ajoute que les fabricans & les négocians ont été obligés de prendre des arrangemens avec

quelques personnes pour obtenir la liberté de faire entrer & de faire sortir ces marchandises.

#### REPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 24 février (5 ventôse).*

M. Bourne, consul-général des Etats-Unis d'Amérique à Amsterdam, est chargé des affaires de son gouvernement en l'absence de M. Murray, actuellement à Paris.

Le général Augereau est parti hier matin pour Amsterdam, avec une partie de son état major. Il y restera quelques jours.

Un bataillon de conscrits qui se trouve à Bois-le-Duc, sera incorporé dans la cavalerie française. On attend encore trois bataillons pour compléter les troupes françaises dans notre république. On apprend que quatre demi-brigades de la même nation sont en marche pour ce pays.

Le citoyen Pyman, ministre de la guerre, ayant itérativement demandé sa démission, l'a enfin obtenue. Deux candidats ont refusé sa place. C'est le citoyen Cambier, commissaire du directoire près le département de l'Amstel, qui y a été nommé. Pyman lui succédera comme commissaire à Amsterdam.

On se rappelle que, le 25 octobre 1798, la navigation directe avec l'Angleterre a été défendue. Depuis, les vaisseaux neutres ont abusé d'un droit qu'on leur avoit accordé. Ils pouvoient rester dans les ports bataves pour se mettre à l'abri du mauvais tems. Mais toutes sortes de fraudes avoient lieu à l'ombre de cette concession. Le ministre des finances a pensé que cette mesure étoit au détriment de l'état ; il a en conséquence enjoint aux commissaires des douanes de donner les ordres pour que les vaisseaux qui se trouvent dans ce cas soient sévèrement surveillés par les gardes les plus avancées, & pour qu'aussi-tôt que l'occasion s'en présente, ils partent pour leur destination.

Avant-hier, les deux chambres se sont assemblées extraordinairement. On en ignoroit le motif. Elles ont décrété, après avoir déclaré l'urgence, que la prohibition d'exportation des grains qui expiroit au 1<sup>er</sup> mars prochain, seroit prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> août. On craint que le prix du pain n'augmente par cette mesure. L'expérience l'a prouvé : défendre l'exportation, c'est trop souvent défendre l'introduction.

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Toulouse, le 2 ventôse.*

Des rassemblemens armés reparoissent sur plusieurs points du département. Un administrateur municipal de Castanet vient d'être assassiné avec son métayer, par un attroupeement de trente hommes qui protégeoient six déserteurs.

Le général Campagnol a été arrêté avant-hier, à dix heures du soir, par des voleurs qui l'ont laissé, aller après l'avoir fouillé.

*Va, commandant la place et arrondissement de Verneuil, à l'administration centrale de l'Eure.*

Verneuil, le 30 pluviôse.

Citoyens administrateurs, je m'empresse de vous apprendre l'heureuse nouvelle de l'arrivée de Frotté & de son état-major, le 28 au soir en nos murs. D'après des ordres supérieurs, ils ont été jugés hier par une commission mili-

taire qui les a condamnés à la peine de mort : ils étoient sept.

Arrivés au lieu du supplice , tous ont crié *vive le roi!* & nos braves troupes ont répandu par les cris répétés de *vive la république!*

*De Bruxelles , le 7 ventôse.*

Le régiment russe des hussards de Bauer , & deux régimens de chasseurs à pied , réunis au corps du ci-devant prince de Condé , viennent de s'en séparer pour retourner en Pologne.

On prétend que Paul I<sup>er</sup> a demandé à une des puissances neutres du Nord la faculté de faire embarquer dans ses états un corps de 25 mille hommes qui seroit destiné à se rendre en Angleterre. On ajoute que cette puissance a réclamé la médiation de la Prusse pour éviter de recevoir une armée russe sur son territoire.

D'un autre côté , la gazette de Cassel annonce que M. Winckam a fait à l'électeur de Saxe , au nom du ministère anglais , la proposition de prendre à la solde de l'Angleterre un corps de 12 mille Saxons ; mais que ces offres ont été rejetées.

Le général d'artillerie baron de Kray , nouvellement arrivé à l'armée du Rhin , commandée par le prince Charles , va se rendre à Manheim , pour prendre le commandement de toutes les troupes impériales & des milices de la Franconie , postées entre le Necker , le Mein & la Nidda.

On mande de Wesel qu'un corps de dix mille Hanovriens a reçu l'ordre de se mettre en mouvement pour se porter vers le Weser. Ce corps doit être commandé par le général Walmoden-Gimborn. Il fera partie de l'armée de neutralité.

On continue à faire passer des renforts de troupes françaises & bataves dans les isles de la Zélande.

*De Paris , le 10 ventôse.*

Un arrêté des consuls , en date du 7 de ce mois , rappelle d'Oleron les citoyens Royou , Jardin , & Jolivet-Baralere , journalistes nominativement déportés par actes législatifs. Ils seront mis en surveillance à Paris.

— Le premier consul a , dit-on , fait des changemens considérables dans les premières listes de préfets ; & c'est ce qui en retarde la publication.

— Le second bal masqué , donné hier à l'Opéra , a été aussi brillant & mieux composé que le premier ; il y a eu presque égale affluence , mais sans foule tumultueuse. Le citoyen Bonnet , qui , par l'arrestation du citoyen Devismes , s'est momentanément trouvé seul chargé de l'administration de ce spectacle , n'avoit rien négligé de ce qui étoit en son pouvoir pour donner à ce genre d'amusement tout le charme dont il est susceptible. Le public lui a su gré de son zèle & du succès qu'il a obtenu. Il est peu d'hommes qui ayent plus de goût pour la disposition des fêtes publiques ; & divers écrits du citoyen Bonnet attestent que ce mérite n'est pas le seul qu'il possède.

Il y aura encore quatre bals semblables.

— Un froid très-vif vient de reprendre au moment où on attendoit le printemps. Il est tombé beaucoup de neige la nuit dernière.

— Le ministre de l'intérieur a appelé l'attention de l'Institut sur les sépultures ; il desire que les funérailles se

fassent désormais avec plus de décence , & il invite l'Institut à proposer la question suivante :

« Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles , » & le réglemeut à adopter pour les lieux de sépulture ? »

— Les citoyens Lagrange & Garat , devenus membres du sénat conservateur , ont donné leur démission de membres du jury des écoles centrales du département de la Seine. Ils sont remplacés par les citoyens Bossu & Ginguéné , tous deux de l'Institut national. Le jury , composé de ces deux citoyens & de Chénier , a nommé le citoyen Millon à la chaire de législation à l'école du Panthéon , en remplacement du citoyen Laroche , du sénat conservateur. La chaire de professeur de dessin , vacante par la nomination de Vien au même sénat , a été donnée au citoyen Peyron , peintre connu.

— Georges , l'un des chefs de chouans qui se sont soumis aux loix de la république , est arrivé à Paris.

— On a arrêté sept faux monoyeurs , & on leur a saisi ustensiles , balanciers & matrices. Le chef qu'on dit employé à l'hôtel des monnoies , a été conduit avec eux au bureau central : il s'y est tué d'un coup de couteau.

— Solomé , ancien notaire à Marseille , vient d'être arrêté à Paris , par ordre du gouvernement. Il est accusé d'avoir été l'un des premiers auteurs des assassinats du Midi.

— Le citoyen Jumelle ( de Meaux ) est en prison. On l'accuse de contrefaçon d'ordres de police avec lesquels il rançonnait , dit-on , les malheureux qui se croyaient arrêtés.

— Le citoyen Durac est attendu à Paris demain.

— Un homme qui avait dans Paris dix-huit vaches , et qui vivoit de leur produit , les a perdues en deux jours. L'épizootie parait attaquer ces animaux renfermés dans Paris. Cet avis n'est pas destiné à effrayer les propriétaires de vaches mais à engager ceux qui prennent du lait , le matin , à s'assurer d'où il vient.

— Le jury d'accusation a déclaré qu'il y a lieu à accusation contre le nommé Juliot , tenant la maison de vente de la maison de Bullion , pour cause de banqueroute frauduleuse.

— On a arrêté , à Besançon , un nommé Savary , prévenu d'escroquerie , se disant fournisseur , puis préposé des fournisseurs , &c. &c. Plusieurs citoyens ont été dupes de cet intrigant.

— Quarante individus armés & masqués ont enlevé , à une demi-lieue de Lodeve , un transport de fonds publics. Un gendarme de l'escorte a été tué & un garde national blessé.

— Les déserteurs détenus dans la maison d'arrêt de Bagnols , se sont évadés dans la nuit du 20 au 21 pluviôse.

— Les feuilles anglaises publient une déclaration que l'empereur Léopold avoit faite à Mantoue , le 20 mai 1791 , & qui avoit pour objet de déclarer la guerre à la France pour y rétablir l'ancien régime. Cette piece , connue jusqu'à présent sous le nom de *traité de Pavie* , est l'origine de la coalition , & contient le plan qu'elle devoit suivre pour investir nos frontières. L'ex-ministre Bertrand de Molleville l'a garantie , d'après l'autorité de MM. Las Casas , de Calonne , de Vaudreuil , & du ci-devant comte Alphonse de Durfort , qui paroît , suivant les mêmes feuilles , avoir été chargé par Louis XVI & son épouse de porter au ci-devant comte d'Artois les pouvoirs nécessaires pour traiter avec

l'empereur Léopold qui voyageoit alors en Italie, & avec la reine de Naples. L'original, corrigé de la main même de l'empereur, dut être apportée à Paris par le ci-devant comte Alphonse de Darfort.

— Des lettres de Suisse disent que le premier consul a refusé à l'ex-directeur helvétique Laharpe un passe-port qu'il demandoit pour se rendre à Paris.

— La commission exécutive helvétique a invité le corps législatif à décréter l'établissement d'un tribunal de mœurs dans chaque paroisse de l'Helvétie.

— Le projet de la nouvelle constitution de Gènes repose à-peu-près sur les mêmes bases que la nôtre; mais il y a beaucoup moins de fonctionnaires, & leurs appointemens sont moins considérables.

— Si on en croit des lettres de Hambourg, le danseur Chevalier, mari de l'actrice de ce nom au théâtre de la rue Favart (à Paris), jouit à Pétersbourg d'une *grande considération*, & a été nommé par Paul I<sup>er</sup>. membre du college des assesseurs.

— La comtesse de Bentinck, née comtesse d'Aldenbourg, une des femmes les plus spirituelles & les plus savantes de ce siècle, est morte à Hambourg le 15 pluviôse, à l'âge de 85 ans.

*Avis.* — Les administrateurs du bureau central du canton de Paris, préviennent les marchands de toiles & négocians, que le 21 ventôse an 8, à dix heures du matin, ils procéderont, en présence des commissaires du comité général de bienfaisance, dans la salle de leurs séances, au marché de la fourniture de *seize mille metres* de toiles trois quarts pour draps, & de *quatre mille metres* de toile pour chemises à l'usage des indigens de Paris, assistés par les bureaux de bienfaisance.

Les citoyens qui désireront concourir à cette fourniture, devront déposer au bureau des secours du bureau central, leurs échantillons revêtus de leurs cachets, & y souscrire leur soumission.

La fourniture sera payée comptant, aussi-tôt après la réception totale.

#### *Au rédacteur du Publiciste.*

Sancerre, le 4 ventôse.

Nous avons lu avec surprise dans quelques feuilles de Paris la nouvelle d'une prétendue Vendée organisée en ce pays, & mise en déroute. Il est vrai qu'environ 1500 citoyens, tant de Sancerre que des communes voisines, ont battu les bois; mais ils n'y ont pas trouvé un seul homme. Ce rassemblement s'est fait sur le témoignage d'un individu qui mériterait d'être puni pour répandre de fausses allarmes.

#### MINISTÈRE DE LA GUERRE.

*Le ministre de la guerre au général Guidal, commandant dans le département de l'Orne.*

Paris, ce 3 ventôse, an 8.

Le premier consul a vu avec satisfaction, citoyen général, le résultat des poursuites dirigées dans la 14<sup>e</sup> division contre les bandes rebelles qui ont refusé de se soumettre aux loix de la république.

Les preuves distinguées de talens, de bravoure & d'activité que vous avez données dans ces circonstances importantes, & qui ont si puissamment contribué à la pacification de ces contrées, vous

ont acquis de nouveaux titres à la bienveillance du gouvernement & à l'estime des républicains. Transmettez, je vous prie, aux braves troupes qui ont si glorieusement combattu sous vos ordres, le témoignage de l'approbation du gouvernement.

Signé, ALEX. BERTHIER.

#### BANQUE DE FRANCE.

La banque de France, après s'être définitivement constituée, & après avoir réuni à son établissement celui de la caisse des comptes courans, a commencé ses opérations le 1<sup>er</sup> ventôse. Ses bureaux sont établis dans la maison Massiac, place des Victoires, à Paris.

Les quinze régens sont les citoyens Perregaux, Lecouteux-Cantelen, Mallet l'aîné, Demantost, Perrier, Perrée, Robillard, Hugues Lagarde, Récamier, Germain, Carrié, Basterneche, Auguste Savenne, Barillon & Ricard.

Les trois censeurs sont les citoyens Sabatier, Journu-Aubert & Schué pere.

Il est nécessaire de prévenir les citoyens qui voudroient s'associer à cet établissement, que les actions de la banque sont de mille francs chacune; & que le versement de leur prix doit être fait un quart en ventôse de l'an 8, un quart en floréal, un quart en messidor, & un quart en fructidor, même année.

Les citoyens des départemens qui voudroient devenir actionnaires pour une ou plusieurs actions, voudront bien écrire à la banque pour déclarer leur intention. On leur indiquera en réponse le correspondant auquel ils pourront verser le prix des actions. Ils recevront en même-tems un exemplaire imprimé des *statuts de la banque*. S'ils le préfèrent, les régens de la banque fourniront des mandats sur eux, payables aux époques annoncées, & à leur domicile.

Le bureau des inscriptions, qui avoit été ouvert dans la maison de l'Oratoire, est transféré au secrétariat général de la banque, place des Victoires.

L'universalité des actionnaires de la banque de France est représentée par deux cents d'entre eux.

Les deux cents actionnaires appelés à constituer l'assemblée générale, doivent être citoyens français.

Un citoyen français, porteur de la procuration d'un actionnaire français ou étranger, peut le représenter dans l'assemblée générale.

Pour avoir voix délibérative dans l'assemblée générale, il faut réunir au moins cinq actions.

Il ne reste plus en circulation de billets de l'ancienne société de la caisse des comptes courans signés *Augustin Monneron*, à viser par les administrateurs de cette société, que pour deux cents soixante-onze mille francs.

Les porteurs de ces billets sont invités par les régens de la banque de France à se présenter à la caisse, maison Massiac, dans le plus court délai, pour en recevoir le remboursement en numéraire.

*Table alphabétique des matieres contenues dans le Recueil des Loix et Arrêtes du directoire, distribué aux souscripteurs du Publiciste pendant l'an VII, contenant l'indication des Loix numérotées 1991 à 3303 inclusivement.* Deux feuilles in-4<sup>e</sup>, petit-texte à deux colonnes. Prix, 60 cent. franc de port. A Paris, au bureau du *Publiciste*, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 425.

*Nota.* Cette table peut servir indifféremment à toutes les collections de Loix de l'an VII, complètes ou non, pourvu qu'elles aient été imprimées avec le numéro de chaque Loi.

*Eloge de Montaigne*, par la citoyenne Henriette Bourdic-Viot. Paris, an 8, chez Charles Pougens, & à l'ancienne librairie de Dupont.

Cet ouvrage, auquel on n'aura peut-être à reprocher que sa brièveté, prouve que son auteur est fait pour réussir dans tous les genres. Sous les trois noms qu'elle a portés, Henriette d'Antremont-Bourdic-Viot avoit fait connoître ses brillans talens pour la poésie. Nous savons à présent que sa prose ne vait pas moins que ses vers. Son *Eloge de Montaigne*, écrit avec une élégance soutenue, est plein d'idées ingénieuses, d'expressions figurées, qui trahissent le penchant favori de l'auteur. En le lisant, on se rappellera plus d'une fois ce vers de Lemierre :

« Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes ».